

Accusé de réception en préfecture 094-219400488-20221208-0077-2022-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° <b>0077/2022</b>	Objet: Autorisation de signature du marché public de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie
Conseillers en exercice : 27	Présents : 19 Pouvoirs : 7

Absent

Absents: 1 Votants: 26

L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, Caroline DELISSE, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAIN, conseillers municipaux.

Absents représentés: Pauline BISQUERT représentée par Roland TIBI, François ELIE représenté par Jean-Luc DESPREZ, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Vanessa HANNI, Noémie ARNOFFI représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Alphonse BOYE, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ.

Absents: Jean-Charles JOULAIN.

Monsieur Mathias ALONSO a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 novembre 2022;

Vu l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics du 30 novembre 2022 ;

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 octobre 2022 sur la plateforme du profil d'acheteur de la commune sous le N°3670614, publié au BOAMP le 12 octobre 2022 sous le N° 22-135051 et au JOUE le 14 octobre 2022 sous le N° FR005/2022-066867, pour une remise des plis le 14 novembre 2022 à 12h00;

## Considérant les 15 offres reçues ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle de la société ZEPHYR selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir 48,50 points pour le prix (réparti en 29,20 points pour la DPGF et 19,30 points pour le DQE) et 46,25 points pour la valeur technique de l'offre (comprenant les sous-critères : moyens humains pour 20 points, méthodologie pour 10 points, sécurité pour 7,5 points, et moyens matériels et respect de l'environnement sur 8,75 points) ;

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres du 24 novembre 2022 a attribué ledit marché à la société ZEPHYR;

Considérant que Monsieur le Maire, ou son représentant, doit être autorisé à signer le marché;



## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A l'unanimité

**ARTICLE 1:** DIT qu'il est conclu un marché de prestations régulières et prestations ponctuelles de nettoyage des locaux de bâtiments communaux de Marolles-en-Brie avec la société ZEPHYR, 58 rue de la Procession, 94470 BOISSY-SAINT-LEGER, pour un coût annuel de 185 655,56 € TTC et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 2: AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2023 chapitre 011, article 6283 pour la partie fonctionnement de la commune.

CERTIFIE CONFORME MAROLLES-EN-BRIE, le 8 décembre 2022

> Mathias ALONSO Secrétaire de séance

Alphonse BOYE Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.